

*Questions orales*

[Traduction]

**LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE**

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LTÉE—L'ANNONCE DE L'INTENTION DE PRIVATISER

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au distingué ministre des Transports.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Flis:** Récemment, la Société des Transports du Nord Ltée, qui est une société de la Couronne, a comparu devant le comité des transports, afin de répondre à certaines questions au sujet de son rapport annuel. Un membre du comité a demandé au président de la société s'il croyait qu'elle pourrait maintenant être privatisée. Malheureusement, la réponse du président a été plutôt évasive. Le ministre pourrait-il donc nous dire quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de la Société des Transports du Nord Ltée?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Monsieur le Président, selon moi, et la plupart des députés le savent, cette société de la Couronne rend d'énormes services depuis 40 ans en desservant un certain nombre de localités des districts de Western Arctic et de Keewatin. Cependant, après avoir examiné de très près la question et après en avoir discuté avec le conseil d'administration, le gouvernement juge maintenant qu'il est possible de réaliser les objectifs visés sans confier nécessairement cette tâche à une société de la Couronne. Ainsi, nous prendrons immédiatement des mesures pour privatiser la Société des Transports du Nord Ltée., et à cette fin, j'ai demandé au conseil d'administration de se mettre en rapport avec des acheteurs éventuels. En outre, nous évaluerons les avoirs de la société, afin de nous assurer que le trésor public ne sera pas perdant dans cette transaction.

Lorsqu'une décision aura été prise ou qu'une proposition aura été faite, nous la soumettrons au Parlement, monsieur le Président.

## LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports concernant la vente de la Société des Transports du Nord Ltée à l'entreprise privée. Le ministre pourrait-il nous dire si on a pris cette décision à la suite des enquêtes effectuées par des militaires américains sur la façon dont cette société de la Couronne utilisait le matériel militaire des États-Unis et sur les conflits d'intérêts dont il a été question au comité concernant le directeur général, les directeurs, les agents et les employés de cette société?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Monsieur le Président, le député nous parle encore d'une chose qui n'a rien à voir avec la décision qui a été prise. La vérité, c'est qu'on s'est fondé sur une recommandation du conseil d'administration, sur la conjoncture et sur des perspectives commerciales favorables qui démontraient que la compagnie avait intérêt à diversifier ses activités en s'occupant de nouveaux secteurs. Le gouvernement en est donc venu à la conclusion

qu'il ne lui appartenait pas nécessaire de diversifier les activités de la compagnie, mais que pour l'avenir, il serait plutôt préférable d'offrir aux habitants du Nord, surtout aux autochtones l'occasion d'acquérir ladite compagnie et de profiter du dynamisme inédit qui la caractérise pour assurer leur propre développement économique dans le Nord.

\* \* \*

**LA COUR DE L'IMPÔT DU CANADA**

LES CAUSES EN RETARD

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice de qui relève la Cour de l'impôt du Canada. En entendant la longue énumération d'abus mentionnés par mes collègues, on se rend compte que la procédure d'appel constitue notre seul espoir d'améliorer le régime fiscal. Il y a des milliers de causes en retard, ce qui retardera les décisions touchant les contribuables. Le ministre peut-il nous dire exactement combien d'appels sont actuellement en suspens devant la Cour fédérale de l'impôt? D'après ce que nous avons entendu dire, il y en aurait plus de 2,000. Et peut-il nous dire quelles mesures il compte prendre pour liquider ce retard afin qu'on puisse rendre justice aux contribuables qui attendent la décision du tribunal?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Monsieur le Président, nous avons déjà pris les mesures pour rattraper le retard. Le député se souvient sans doute que l'année dernière, la Chambre a adopté des amendements visant à augmenter le nombre de juges de la nouvelle Cour de l'impôt afin que les appels puissent être entendus plus rapidement. J'ajoute que le nouveau juge en chef s'est efforcé d'organiser le travail du tribunal de façon à lui permettre de venir rapidement à bout de cette accumulation.

Quant aux chiffres exacts, je ne les ai pas ici aujourd'hui. Il s'agit d'un nombre important comme l'a dit le député. Nous l'avons indiqué au comité permanent de la justice et des questions juridiques la semaine dernière. Le député pourra le trouver dans les dossiers de ce comité.

## LES DÉLAIS POUR L'AUDITION DES APPELS

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai les chiffres concernant la Cour fédérale de l'impôt. Le personnel de ce tribunal m'a dit qu'il y avait plus de 2,100 causes. Depuis le début de l'année, il y a eu déjà 735 nouveaux appels de plus. Il semble que les contribuables vont attendre au moins un an avant que leur cause ne soit entendue et parfois même davantage dans certaines villes. Le ministre peut-il nous dire si, à son avis, il s'agit là d'un délai raisonnable pour l'audition d'un appel étant donné que tous ces contribuables ont payé des impôts et attendent le jugement pour savoir s'ils ont droit à un remboursement? Même si nous ne pouvons rien faire du côté de Revenu Canada, nous pouvons certainement faire quelque chose du côté de la Cour de l'impôt afin de rendre justice aux contribuables.